

Corazza S.r.l.

Via Sandro Pertini, 37
40062 Molinella (BO) Italie
Tél. +39-051/881877
Fax +39-051/6902146
Courriel : info@corazzagroup.com



Fiche de données de sécurité n°	20
Révision n°	3
Date de révision	30/03/19

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Nom commercial :

**SSA10/SSA7/SSA5/SSA3
SS10/SS7/SS5/SS3
(LIÈGE SYNTHÉTIQUE)**

Nom de la société distributrice :

Corazza S.r.l.
Via S.Pertini,37
40062 Molinella (BO) Italie
Tél. +39-051/881877 – Fax +39-051/6902146

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux risques pour la santé : Aucun danger spécifique n'a été relevé dans des conditions d'utilisation normale.
Principaux risques pour l'environnement : Ne pas rejeter dans l'environnement.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

SUBSTANCE	N° CAS	Phrases de risque	Valeurs limites pour l'exposition (TLV – mg/m ³)
Copolymère éthylène/acétate de vinyle EVA	24937-78-8	Aucun risque pour des températures inférieures à 130 °C ; au-delà de cette température, des fumées irritantes peuvent être émises	(US ACGIH-2007,10) Filtre P1
Carbonate de calcium	471-34-1	Aucun risque	10, filtre P1
Oxyde de zinc	1314-13-2	R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	10
Acide stéarique	61790-37-2	Aucun risque	10
Stéarate de zinc	68953-40-2	Aucun risque	10
Granulat de liège	-	Aucun risque	Filtre P1

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Aucune procédure particulière
Contact avec les yeux : aucune procédure particulière

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs recommandés : eau nébulisée, CO², mousse synthétique, poudres chimiques

Extincteurs interdits : néant

Risques liés à la combustion : les vapeurs produites par la décomposition thermique peuvent être irritantes pour la peau et les muqueuses; éviter de respirer les fumées.

Moyens de protection pour le personnel chargé de l'extinction : vêtements de protection plus appareil respiratoire autonome



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de précaution : Aérer correctement le local où le produit est stocké

Protection respiratoire : Non nécessaire

Protection des yeux : Non nécessaire

Limites d'exposition des substances contenues : néant

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : la manipulation du matériau à température ambiante ne comporte pas de risques

Stockage : à l'abri des rayons du soleil, dans des endroits bien ventilés et pas trop chauds

Précautions : éviter le contact du matériau à l'état fondu avec la peau
éviter les flammes nues ; les matériaux à base d'EVA peuvent accumuler des charges électrostatiques, raison pour laquelle il faut toujours réaliser la mise à la terre.

8. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	solide, disponible en épaisseurs de 3, 5, 7 et 10 mm
Coloris :	marron, bleu ciel
Odeur :	inodore
pH :	n.a.
Densité :	0,25 g/cm ³
Point d'inflammation :	420/440 °C

9. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le produit est stable et chimiquement inerte à température ambiante.
Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

10. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit n'est pas toxique et ne présente pas de risques pour la santé humaine.

11. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le matériau n'est pas biodégradable. Le produit ne présente pas de risques pour les nappes phréatiques.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données relevées sur la fiche de données de sécurité de notre fournisseur

UTILISER SELON LES BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN ÉVITANT DE DÉVERSER LE PRODUIT DANS L'ENVIRONNEMENT.

12. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Agir selon les dispositions locales et nationales en vigueur.

13. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas considéré comme une marchandise dangereuse au sens de la Directive 67/548/CE et Directive 99/45/CE - Décret législatif 81/2008.
Conforme aux dispositions du règlement REACH.

14. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Selon le décret ministériel du 28/01/92, le produit ne doit pas être considéré comme dangereux.

Le cas échéant, se référer aux réglementations suivantes :

Décret présidentiel 303/56 (contrôles sanitaires) – circulaires n° 46/79 et 61/81 du Ministère du Travail.

Décret présidentiel 175/88 (directives Seveso) - annexes 2, 3 et 4

15. AUTRES INFORMATIONS

En aucun cas, la présente fiche ne dispense l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des normes et règlements législatifs relatifs à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et environnementale.